

2023
2024

1ER COURS

MERCREDI 13 SEPTEMBRE

9H-10H30
CP / CE1 / CE2

10H30-12H
CM1 / CM2

ÉCOLE MUNICIPALE des sports



Tchoukball



Baseball



Capoeira



Tir à l'arc



Athlétisme

Inscription à partir du 4 septembre
16 places disponibles par niveau

MAIRIE D'ESPIRA DE L'AGLY

27, rue du 4 septembre - 66600 ESPIRA DE L'AGLY - Tél. : 04 68 64 17 55 - mairie@espira.com - www.espira.com



NOTRE OBJECTIF

Créée en 2017 par la Mairie d'Espira de l'Agly, l'École Municipale des Sports est encadrée par des éducateurs sportifs diplômés d'État.

Elle permet aux enfants de la commune de découvrir différents sports et de prendre goût à la pratique sportive de manière ludique !



Pour faciliter l'accès des jeunes à la pratique sportive, l'école propose des cycles de découverte. Ils peuvent donc exercer une activité physique sans pour autant s'engager dans un sport déterminé.

L'enfant prend conscience de son corps, s'épanouit au sein d'un groupe et découvre de nouveaux environnements et sensations.

PROGRAMME

CP
CE1
CE2

De 9h à 10h30

<u>Cycle 1</u>	<u>Cycle 2</u>	<u>Cycle 3</u>	<u>Cycle 4</u>	<u>Cycle 5</u>
Tchoukball	Baseball	Inter. Capoeira	Tir à l'arc	Athlétisme
Annexe Jean Alio	Annexe Jean Alio / Stade	Salle de Boxe	Annexe Jean Alio	Annexe Jean Alio / Stade

CM1
CM2

De 10h30 à 12h

<u>Cycle 1</u>	<u>Cycle 2</u>	<u>Cycle 3</u>	<u>Cycle 4</u>	<u>Cycle 5</u>
Tchoukball	Baseball	Inter. Capoeira	Tir à l'arc	Athlétisme
Annexe Jean Alio	Annexe Jean Alio / Stade	Salle de Boxe	Annexe Jean Alio	Annexe Jean Alio / Stade

INSCRIPTIONS

À partir du 1er septembre
auprès du Service Enfance Jeunesse de la Mairie
04 68 64 17 53

TARIFS

Familles espiranencques : 1€ la séance
soit 35€, par an et par enfant (payable en une fois)

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier d'inscription commun à toutes nos structures d'accueil comprenant :

(à retirer à la mairie ou téléchargeable sur le site www.espira.com)

- Photocopie du livret de famille (parents/enfants)
- Justificatif de domicile
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Photocopie de l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident couvrant votre enfant durant toute l'année scolaire
- Photocopie d'un justificatif d'allocataire CAF (tout document où apparaît votre numéro d'allocataire)
- RIB, uniquement en cas de mise en place de prélèvement automatique

- Certificat médical